

(Traduction)

L'Ambassadeur du Canada aux États-Unis d'Amérique  
au Secrétaire d'États-Unis d'Amérique

AMBASSADE DU CANADA

WASHINGTON (D.C.), le 22 juillet 1955.

N° 496

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note du 21 juillet 1955, dans laquelle vous vous référez à "l'Accord de coopération concernant les emplois civils de l'énergie atomique".

Je note que la période de trente jours requise par l'article 123 (c) de la Loi américaine de 1954 sur l'énergie atomique est maintenant écoulée et que, conformément à l'article 1<sup>er</sup> de l'Accord précité, cet Accord est entré en vigueur le 22 juillet 1955, date de la réception de votre Note.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances de ma très haute considération.

A. D. P. HEENEY

L'ÉNERGIE ATOMIQUE

Renseignements aux fins de défense nationale

Accord entre le Canada et  
les ÉTATS-UNIS d'AMÉRIQUE

Signé à Washington le 10 juin 1955

En vigueur le 22 juillet 1955

13 736 684

5 1134917

EDMUND CLARKE, C.M.G., C.M.A., C.M. 1946  
Comptroller General and  
Controller of Expenditure, 100 Wellington Street  
Ottawa, Ont.

Prix: 25 cents